

La statistique dans la cité n°21 - octobre 2020

Lettre bimestrielle du groupe « Statistique et enjeux publics »

Sommaire du n°21 – octobre 2020

Éditorial

Méthodes : - *Confinement : peut-on comparer aujourd'hui le PIB de la France et celui de l'Allemagne ?*
- *Premiers résultats de l'enquête EpiCov*
- *La controverse sur les statistiques ethniques : le retour ?*

Vie des institutions : - *Orages sur le HDH*
- *La saga du recensement 2020 de la population aux USA*

Philippe Frémeaux nous a quittés le 3 août dernier à l'âge de 70 ans

Il y a cent ans, du 11 au 18 octobre 1920 ...

Notes de lectures : - *Emploi, chômage, revenus du travail*
- *Comment calculer un risque après un test ?*

Annonces : - *Réunion Cnis*
- *Compétition européenne de statistiques, édition 2019-2020*
- *Journée mondiale de la statistique le 20 octobre 2020*
- *Actualités du Groupe Statistique et Enjeux publics*

Éditorial

C'est la troisième fois que notre lettre paraît depuis l'apparition de la pandémie de la Covid19 en Europe. Si l'organisation de nos *Cafés de la statistique* en a bien évidemment été perturbée, il ne pouvait en être autrement, nous avons tenu en revanche à ce que notre infolettre continue à paraître aux dates prévues pour maintenir le lien entre nous.

Cette période aura été marquée par de multiples questions au centre de la devise de nos Cafés : la statistique éclaire-t-elle les questions de société ? Cet objectif aura-t-il été atteint à l'occasion de la crise sanitaire ? Le public reçoit une quantité impressionnante d'indicateurs divers et variés, au point qu'on peut parfois se demander si trop de statistiques ne tue pas la statistique. En fait l'abondance des chiffres dont nous sommes abreuvés soulève trois types de problèmes :

- En premier lieu, c'est sans doute moins l'abondance de ces indicateurs qui fait problème que l'insuffisante information sur les limites de leur signification et sur la façon de les utiliser et de les interpréter ; un test de dépistage a beau être excellent, les statistiques peuvent brouiller le message et aboutir parfois à des situations paradoxales ; une note de lecture dans ce numéro fait référence au calcul des risques encourus par les « testés positifs » qui diffèrent selon le taux de contamination dans la population ;

- D'autre part, les conditions dans lesquelles les chiffres sont collectés ne sont pas toujours claires et peuvent varier au cours du temps ou d'un pays à l'autre ; par exemple, le taux de « positifs » calculé à partir des tests est plus important que l'hiver dernier mais les caractéristiques des populations testées ne sont plus du tout les mêmes ;

- Enfin, les comparaisons internationales sont très difficiles ; par exemple, en Belgique, les décès comptabilisés dans les maisons de retraite sont les décès liés à une suspicion de Covid-19 sans qu'un test de confirmation soit systématiquement effectué ; en Allemagne, les lits de réanimation incluent également ceux de soins intensifs alors que ce n'est pas le cas en France.

En outre, la pandémie a eu aussi des conséquences collatérales sur d'autres statistiques économiques et sociales, telles que par exemple la mesure du PIB comme l'illustre l'un des articles de ce numéro, ou encore la mesure du chômage perturbée par les dispositifs de chômage partiel et la quasi impossibilité de mener des recherches effectives d'emploi pendant le confinement, ou l'évolution de l'indice des prix à la consommation rendue difficile à mesurer en raison d'importantes modifications dans les modes de consommation et de paiement.

La Statistique dans la cité n'a pas la prétention de traiter au fond toutes ces questions. Mais plusieurs articles de ce numéro abordent des sujets plus ou moins directement liés au développement de la pandémie.

Par ailleurs, ce numéro fait une large place aux difficultés que rencontre le recensement de la population effectué cette année aux États-Unis. La pandémie a bien sûr entraîné des retards dans les opérations de collecte mais ces difficultés ont été fortement aggravées par des pressions politiques sans précédent ; elles démontrent, s'il en était encore besoin, que la production de statistiques crédibles n'est pas possible sans le respect de règles éthiques et que les pays démocratiques ne sont pas à l'abri de la violation de ces règles ; c'est aussi le rôle des sociétés savantes telle que la nôtre de veiller à leur respect.

Pour nous écrire : sep@sfds.asso.fr

Méthodes

Confinement : peut-on comparer aujourd'hui le PIB de la France et celui de l'Allemagne ?

Pour établir des statistiques économiques décrivant la période de confinement, des sources originales sont indispensables : *La Statistique dans la Cité* y a déjà fait allusion (n°20). On s'efforce de conserver les mêmes définitions et les mêmes conventions qu'en temps ordinaire pour que la comparaison soit significative. Mais est-ce toujours facile ? Est-ce toujours opportun ? La question se pose à propos de la mesure des activités des administrations publiques pendant le confinement.

Depuis plusieurs décennies, dans les systèmes internationaux de comptabilité nationale, le produit intérieur brut (PIB) contient une estimation de la production des administrations publiques (APU). Comme cette production n'est en général pas vendue sur un marché, la valeur ajoutée des APU ne peut pas être mesurée directement ; elle est par convention considérée comme égale à la rémunération de leurs « facteurs de production ». En l'occurrence, il s'agit essentiellement des rémunérations des agents publics.

Pendant le confinement, certaines administrations ont fonctionné à plein régime (la santé, bien sûr, et d'autres) ; certaines ont fonctionné partiellement, comme l'éducation ; d'autres n'ont pas fonctionné du tout, les employés étant priés de rester chez eux sans possibilité de télétravail. Mais toutes les rémunérations ont été intégralement maintenues. Comment dans ces conditions estimer la production des APU ? Certains statisticiens publics, partisans du maintien des conventions antérieures, n'hésitent pas et maintiennent la production des APU à un niveau pratiquement inchangé. C'est ce qu'ont fait les statisticiens allemands. D'autres au contraire, et c'est le cas des Français, pensent que les conventions doivent être adaptées aux conditions exceptionnelles, faute de quoi les chiffres intitulés « production » perdent en réalité cette signification. La France a réduit d'un quart l'estimation de la valeur ajoutée des APU (hors santé). Compte tenu de l'importance des services publics dans notre pays, cela représente plus de 3 % du PIB total.

Les comptes nationaux des pays européens finiront probablement par s'accorder sur la meilleure convention possible. En attendant, l'évolution du PIB au deuxième trimestre 2020 par rapport au premier trimestre est difficilement comparable entre, par exemple, l'Allemagne et la France.

Cet incident, sur lequel un article du journal *Les Échos* a opportunément attiré l'attention ⁽¹⁾, rappelle la règle d'or : on ne peut pas correctement interpréter un résultat statistique si on ne connaît pas les conventions qui ont présidé à son établissement.

(1) « Coronavirus : les services publics donnent des maux de tête aux instituts de conjoncture en Europe » - Guillaume de Calignon, *Les Echos* - 14 septembre 2020

Premiers résultats de l'enquête EpiCov

Le dernier numéro de *La statistique dans la cité* (n°20 de juin 2020) faisait état du lancement d'une enquête épidémiologique, EpiCov, sur un large échantillon aléatoire en population générale, en partenariat entre l'Inserm et la Drees, co-maîtres d'ouvrage, ainsi que l'Insee, Santé Publique France, l'Ined, le CNRS et les Universités. Cette enquête visait à comprendre la dynamique de l'épidémie et ses conséquences sur les conditions de vie dès la période de confinement, avec un suivi dans le temps à travers plusieurs vagues de collecte.

Les premiers résultats de la vague 1 de l'enquête ont été publiés le 9 octobre. Ils présentent les résultats des tests sérologiques réalisés sur un échantillon aléatoire de 12 400 personnes parmi les 135 000 répondants, ainsi qu'une analyse sur les inégalités en matière d'exposition au virus et de ses conséquences sociales :

- « En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 » ⁽²⁾
- « Les inégalités sociales au temps du COVID-19 » ⁽³⁾.

La pandémie Covid-19, comme d'autres pathologies d'ailleurs, met en lumière les inégalités sociales préexistantes et les a creusées, malgré les mesures de soutien au marché du travail.

L'Inserm a également publié un communiqué de presse sur ces premiers résultats ⁽⁴⁾. L'Insee a de son côté publié un Insee-Première ⁽⁵⁾.

La collecte se poursuivra dans les prochaines semaines par une seconde vague, avec généralisation du prélèvement, afin d'estimer le niveau de séroprévalence à l'automne 2020 au niveau départemental. Pour un sous-échantillon de ces personnes, des tests seront également proposés à l'ensemble des membres du foyer âgés de 6 ans ou plus, pour comprendre la dynamique des contaminations au sein du foyer.

(2) Josiane Warszawski et al., *Etudes et résultats*, Drees :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/en-mai-2020-4-5-de-la-population-vivant-en-france-metropolitaine-a-developpe>

(3) Nathalie Bajos et al., *Questions de santé publique*, Iresp :

https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/10/IReSP_QSP40_web.pdf

(4) <https://presse.inserm.fr/premiers-resultats-des-enquetes-de-sante-publique-de-linserm-sur-la-covid-19-facteurs-de-risque-individuels-et-sociaux/41032/>

(5) Insee Première n° 1822 - Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages - paru le 14 octobre 2020.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4801313>

La controverse sur les statistiques ethniques : le retour ?

Ces derniers mois, l'actualité nationale et internationale (pandémie de la Covid-19, manifestations sur des sujets de société) a fait resurgir en France la controverse sur la pertinence des statistiques ethniques : certains jugent qu'elles sont nécessaires, souvent insuffisantes, et en tout cas insuffisamment exploitées, d'autres craignent qu'elles conduisent à stigmatiser des populations minoritaires.

Rappelons, comme cela a été écrit en avril 2018 dans le n°9 de *La Statistique dans la cité* que les statistiques liées à l'appartenance ethnique ne sont pas interdites, mais sont strictement encadrées.

Le Conseil constitutionnel a jugé en 2007 que toute définition a priori d'un référentiel ethno-racial serait contraire à la Constitution. Il a cependant jugé possible d'aborder le critère de « l'origine » non seulement à partir de données objectives telles que le lieu de naissance et la nationalité à la naissance d'une personne et de ses parents, mais également par des données subjectives portant sur le ressenti d'appartenance ou sur la manière dont la personne estime être perçue par autrui.

Le journal *Le Monde* a consacré une double page dans son édition du samedi 12 septembre à la « querelle républicaine autour des statistiques ethniques », notant que les données sur l'origine font désormais partie des outils usuels des études sur les discriminations, mais restent cependant peu exploitées, dans la crainte que la prise en compte de catégories ethno-raciales ne remette en cause l'universalisme républicain. L'article cite notamment les positions différentes des démographes Hervé le Bras et François Héran, lequel avait été invité par le groupe « *Statistiques et Enjeux Publics* » à aborder ce thème à l'occasion de son 33e Café ⁽⁶⁾ le 26 octobre 2009.

Ces statistiques se sont progressivement enrichies au fil des années, en particulier grâce à l'enquête

Trajectoires et Origines (TeO) menée par l'Ined et l'Insee pour mieux comprendre la diversité de la population française et les conséquences des origines sur les parcours des personnes issues de l'immigration. Cette enquête, qui a fait l'objet d'un deuxième volet en 2018/2019 suite à la première édition de 2008/2009, fournit des éléments d'information sur le ressenti d'appartenance.

L'Insee a présenté le 31 juillet sur son blog un panorama pédagogique de la production de ces statistiques ⁽⁷⁾ : <https://blog.insee.fr/statistique-publique-produit-des-statistiques-ethniques/>. Il a également précisé le 27 août sur son site ce que la Statistique publique peut faire et fait dans ce domaine : <https://www.insee.fr/fr/information/2108548>.

(6) Ce café a été analysé dans l'ouvrage « Le nombre et la cité » rédigé par un collectif issu de notre groupe et paru en septembre 2019 dans la collection 'Le monde des données' chez EDP Sciences.

(7) La démographe Michèle Tribalat a exprimé quelques réserves sur cette plateforme.

Vie des institutions

Orages sur le HDH

La Statistique dans la cité faisait part dans son n° 18 (février 2020) de la décision du ministère des solidarités et de la santé de choisir Microsoft Azure pour assurer la mise à disposition des données de santé dans le cadre de la plateforme dite Health Data Hub (HDH). Cette décision avait donné lieu à des interrogations et des critiques (dossier de Mediapart le 24 novembre 2019, tribune de médecins hospitaliers dans *Le Monde* du 10 décembre 2019...). Cela étant, l'article rappelait que la ré-identification des données par le gestionnaire et à plus forte raison leur communication à un tiers constituerait une violation de la loi française, du RGPD ⁽⁸⁾ et de ses engagements. Mais le risque n'est pas nul, d'autant plus que les États-Unis peuvent s'appuyer dans certaines conditions sur le Cloud Act ⁽⁹⁾ pour accéder à ces données. D'autre part, des officines étrangères pourraient être tentées de les voler en toute discrétion.

Plus récemment, des parlementaires ont interpellé le Gouvernement sur l'hébergement du HDH chez Microsoft. Le ministre des solidarités et de la santé a confirmé le 16 juillet devant le Sénat qu'un appel d'offres sera lancé pour identifier « un grand acteur européen, voire, pourquoi pas, français, pour assurer dans la durée la gestion, le stockage et le partage de ces données ». La sénatrice Nathalie Goulet (UC, Orne) a déposé une proposition de résolution pour créer une commission d'enquête sur le HDH, commission qui intègre celle dédiée à la Covid-19.

Parallèlement, un collectif, qui comprend notamment le Syndicat de la médecine générale, soulignant que la justice européenne avait invalidé le 16 juillet l'accord « *Privacy Shield* », la base légale sur laquelle s'appuyait Microsoft pour transférer certaines données vers ses serveurs outre-Atlantique, a demandé en référé au Conseil d'État de suspendre le transfert de données de santé du HDH. Ce recours a été rejeté le 21 septembre, mais gageons que ce n'est pas là la fin de l'histoire et que d'autres orages s'abattront sur la gestion du HDH.

(8) Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

(9) Rappelons que le Cloud Act (*Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act*) est une loi fédérale américaine promulguée le 23 mars 2018 qui permet aux forces de l'ordre ou aux agences de renseignement américaines d'obtenir des opérateurs télécom et des fournisseurs de services de Cloud des informations stockées sur leurs serveurs, qu'elles soient situées aux États-Unis ou à l'étranger

La saga du recensement 2020 de la population aux USA

Cet article est le résumé d'un article rédigé le 20 août 2020 par la Population Association of America avec le soutien de l'American Statistical Association, complété par quelques informations postérieures publiées par le New York Times et le Washington Post.

Les opérations de collecte du recensement de la population 2020 aux USA ont été évidemment très perturbées par la pandémie de la Covid 19. C'est pourquoi, le 13 avril 2020, dans une déclaration conjointe, le secrétaire au commerce M. Wilbur Ross et le directeur du Census Bureau M. Steven Dillingham avaient annoncé que, afin d'assurer l'exhaustivité et l'exactitude du recensement de 2020, le Census Bureau sollicitait du Congrès 120 jours civils supplémentaires pour terminer les opérations de terrain. Les enquêtes de couverture auraient ainsi été effectuées jusqu'au 31 octobre 2020, et la répartition de la population aurait été remise à l'exécutif d'ici au 30 avril 2021 et redistribuée aux États

au plus tard le 31 juillet 2021. Le président Trump avait alors publiquement soutenu la demande. Mais seulement trois mois plus tard, sans explication, l'administration a abandonné sa demande de repousser ces délais, obligeant le Census Bureau à précipiter les opérations de comptage restantes (en particulier l'opération de suivi des non-réponses) et à réduire les contrôles de qualité, même si le taux national d'auto-réponses était le plus bas jamais enregistré et le nombre de foyers à visiter en personne le plus élevé jamais enregistré.

Le changement d'avis de l'administration semble avoir été motivé par un mémorandum présidentiel du 21 juillet 2020 visant à exclure les immigrants sans papiers des chiffres du recensement utilisés pour la répartition des sièges au Congrès. M. Dillingham a témoigné le 29 juillet devant le Comité de surveillance et de réforme de la Chambre des représentants qu'il n'avait pas été informé à l'avance du mémorandum. La plupart des juristes estiment que cette nouvelle politique est inconstitutionnelle. En fait, jusqu'à présent, les départements de la justice de toutes les administrations successives (républicaines ou démocrates) ont conclu que la Constitution américaine exigeait un recensement de toutes les personnes vivant aux États-Unis, quels que soient leur citoyenneté et leur statut juridique, aux fins de la répartition des sièges. Rappelons que ces données sont utilisées pour répartir les 435 sièges de la Chambre des représentants entre les États, dessiner des cartes politiques à l'échelle nationale et distribuer équitablement plus de 1,5 milliards de dollars de subventions et d'aides fédérales chaque année.

Mais l'exécutif est déterminé à poursuivre son plan pour que le secrétaire au commerce fournisse des données de répartition au président d'ici la date limite actuelle du 31 décembre, ainsi que des estimations de la population d'immigrants sans papiers par État. Ce calendrier, à son tour, permettrait au président Trump de calculer la répartition du Congrès après avoir exclu le nombre estimé d'immigrants sans papiers, même s'il n'est pas le vainqueur des élections de novembre. Pour aider à atteindre ses objectifs, depuis juin, trois nouvelles personnalités politiques ont été installées à des postes de haut niveau nouvellement créés au Census Bureau et semblent travailler à la mise en œuvre du mémorandum présidentiel.

Le 6 août 2020, le *New York Times* a rendu compte d'une fuite d'une note interne du Census Bureau qui suggère que le département du commerce s'attend à ce que le Bureau du recensement fournisse des chiffres pour plusieurs sous-catégories différentes d'immigrants sans papiers et peut-être le nombre de personnes recensées dans ces catégories. La crainte est que le département du commerce examine ces données et sélectionne la combinaison de groupes qui offrirait le plus grand avantage aux républicains en matière de redistribution. Dans le passé, c'est toujours le Bureau du recensement qui a déterminé le décompte de population le plus précis des États, en comptant toutes les personnes vivant aux États-Unis le jour du recensement, indépendamment de leur citoyenneté ou de leur statut d'immigration. Transférer ce processus aux personnes nommées par le secrétariat au commerce et au président est sans précédent à l'ère moderne.

En mai, la Chambre des représentants des États-Unis avait adopté, en liaison avec la pandémie de la Covid 19, une loi sur les solutions d'urgence à adopter pour la reprise économique et la santé ; cette loi comprend une disposition pour prolonger les délais statutaires de déclaration du recensement de 2020, comme l'administration l'avait demandé en avril. Mais la majorité républicaine du Sénat n'a pas inclus cette disposition.

Le 6 août, un collectif comprenant plus de 900 associations scientifiques dont la Population Association of America et l'American Statistical Association, puis le 11 août 2020, 87 représentants du monde des affaires, ont envoyé une lettre aux dirigeants du Sénat les exhortant à ré-inclure cette disposition. De nombreux experts sont de plus en plus convaincus qu'une évaluation publique d'un décompte profondément imparfait ne sera pas possible. Le nombre de ménages non recensés à ce jour est beaucoup plus important que dans n'importe quel recensement précédent. La réduction du délai donne au Census Bureau moins de temps que jamais pour vérifier les données. Ces problèmes ont soulevé des doutes quant à savoir si les chiffres de population de 2020 seront suffisamment précis pour permettre une prise de décision nationale cruciale. Des déficits pourraient signifier un sous-dénombrement sévère des pauvres et des personnes de couleur, et un sur-dénombrement de la population blanche - détournant à la fois la représentation politique et les largesses fédérales des populations déjà sous-dénombrées. Aucun recensement n'est parfait, et beaucoup ont été entachés d'incidents, comme des incendies en 1890 et 1980, des dossiers perdus et même des tricheries. Mais aucun n'a été rejeté comme étant totalement défectueux, ce qui pourrait être le cas de celui de 2020.

Philippe Frémeaux nous a quittés le 3 août dernier à l'âge de 70 ans

Après un début de carrière comme journaliste et enseignant, il avait rejoint en 1982 la coopérative éditrice de la revue *Alternatives économiques*, fondée en 1980 par Denis Clerc. Nommé en 1988

rédacteur en chef de ce mensuel, il en fera sous sa houlette un des principaux titres de la presse économique au cours des années 1990.

Il avait le souci de contribuer à améliorer le fonctionnement de la société, non pas « en délivrant la bonne parole » mais en essayant de donner aux citoyens les moyens de mieux comprendre les mécanismes de la vie économique, sociale et environnementale et les différentes options possibles. L'organisation fin 2005 des *Cafés de la statistique* dont l'objectif était et reste d'enrichir le débat public en montrant comment la statistique peut éclairer les questions de société s'inscrivait alors dans une ligne analogue. Nos cafés ont été longtemps annoncés par *Alternatives économiques*. Denis Clerc a été d'ailleurs un de nos premiers invités, le 21 février 2006, sur le thème « Observation des prix et perception du consommateur ». Quant à Philippe Frémeaux, il a été l'invité du vingt-neuvième Café sur un thème qui lui était cher : « Un citoyen bien informé ».

La Statistique dans la cité présente ses condoléances à la famille de Philippe Frémeaux et à la rédaction d'*Alternatives économiques*.

Il y a cent ans, du 11 au 18 octobre 1920 ...

... se réunissait pour la première fois à Paris une Commission statistique internationale (CSI) ; cette commission avait été mise en place dans le cadre de la Société des Nations (SdN) créée un an plus tôt à la suite de la signature du Traité de Versailles. Cette première réunion a été présidée par l'Italien Luigi Bodio⁽¹⁰⁾ et le Français Albert Delatour⁽¹¹⁾ ; Lucien March⁽¹²⁾ en était le rapporteur.

La session du Conseil de la SdN tenue à Rome en juin 1920 avait décidé de créer cette institution suite à une étude préliminaire menée par un groupe d'experts réunis à l'initiative du Secrétaire général de la Société des Nations. L'avis unanime de ces experts était que « *ce serait un grand avantage d'organiser sur une base uniforme et centrale le travail dans le domaine statistique, dont l'accomplissement est une nécessité dans la vie politique des nations* ». Ils estimaient en outre que cet objectif ne pouvait être atteint sans l'aide de permanents, à la fois statisticiens et utilisateurs de statistiques.

Cette Commission a été en quelque sorte l'ancêtre de la Commission de statistique des Nations Unies créée en 1947. Les faiblesses de la SdN ne lui ont pas permis d'être très active mais elle a toutefois adopté une convention internationale sur les statistiques économiques, convention que s'est curieusement appropriée l'ONU en l'amendant en décembre 1947.

(10) Luigi Bodio (1840-1920) était président de l'Institut international de statistique (IIS) au moment de la première réunion de la CSI. Il était président du Conseil supérieur de la statistique italien et sénateur.

(11) Albert Delatour (1858-1938) a succédé à Luigi Bodio à la présidence de l'IIS à la mort de celui-ci en novembre 1920, moins d'un mois après la réunion de la CSI. Il était en 1920 directeur de la Caisse des dépôts et consignations.

(12) Lucien March (1859-1933) était démographe et ingénieur statisticien ; il était directeur de la Statistique générale de la France au moment de la première réunion de la CSI et membre élu de l'IIS depuis 1901. Il est l'inventeur du classi-compteur utilisé pour le dépouillement des recensements de la population à partir de 1895 et jusqu'en 1945. Un exemplaire de cette machine est exposé à la bibliothèque de l'Insee.

Notes de lecture

Emploi, chômage, revenus du travail – Édition 2020 – Insee – paru en juillet 2020

Ce numéro est le 5e d'une série commencée en 2016. Chaque édition annuelle rassemble une trentaine de fiches thématiques sur les sujets que le titre annonce, dont quelques fiches de comparaisons internationales. Ces fiches, pédagogiques et claires, sont précédées d'une synthèse et de plusieurs études ou dossiers, produits par différents services de la statistique publique. Dans l'édition 2020, nous avons particulièrement remarqué deux articles. Le premier est intitulé « En 2019, les principales sources sur l'emploi diffèrent » (Sylvain Larrieu, Vladimir Passeron) : il s'agit d'une comparaison entre l'enquête emploi et les données d'origine administrative. Même sur une donnée aussi importante que l'emploi total national, une incertitude demeure. Les auteurs tranchent prudemment en faveur des sources administratives, en supposant « un aléa baissier plus important que d'habitude sur l'enquête emploi ». Le second article est intitulé « Le non-emploi des peu ou pas diplômés en France et en Europe : un effet classement du diplôme » (Claude Picart). Selon cette analyse, ce n'est pas vraiment le diplôme qui protège sur le marché du travail, c'est plutôt le classement du diplôme dans la hiérarchie de leurs fréquences. Ainsi le baccalauréat, diplôme « médian » en 2018, protège autant sur le marché du travail que le faisait en 1982 le brevet des

collèges, diplôme médian alors.

On peut regretter que ces livraisons très riches, et parfaitement lisibles par un large public, reçoivent aussi peu d'écho dans les grands médias.

Comment calculer un risque après un test ? - Le Monde des sciences et de la médecine paru le 8 septembre (n° daté du 9 septembre)

Un test de dépistage a beau être excellent, les statistiques peuvent brouiller son message et aboutir parfois à des situations paradoxales (ce n'est pas propre d'ailleurs à la Covid-19 !). Cet article du *Monde des sciences et de la médecine* présente ce calcul de façon très didactique et évoque trois cas de figure selon que la personne testée appartient à une population comprenant 1 %, 10 % ou 30 % de personnes infectées, et avec les hypothèses que la proportion de vrais positifs est de 70 % (taux de sensibilité) et celle de vrais négatifs est de 95 % (taux de spécificité). Par exemple, dans le cas où 10 % de la population est infectée, pour 1 000 personnes testées, il y aura 70 (soit $1\ 000 \times 10\% \times 70\%$) vrais positifs et 45 (soit $900 \times 5\%$) faux positifs, soit 61 % de risque d'être infecté si le test est positif. Ce pourcentage s'élève à 86 % dans le cas où 30 % de la population est infectée et baisse à 12 % si seulement 1 % de la population est infectée. Ainsi, une personne positive peut n'avoir qu'une chance sur deux, voire seulement quelques pourcentages de chance, d'être en réalité infectée.

Annonces

Réunion Cnis

Rappel d'un colloque du Cnis programmé le 24 novembre sur le thème « *Panels et cohortes statistiques, quels nouveaux outils pour éclairer le débat public ?* ». Cette réunion est ouverte à tous, mais il convient de s'y inscrire à l'avance sur le site du Cnis.

Compétition européenne de statistiques, édition 2019-2020 (extrait d'un message de la SFdS)

La Société française de statistique (SFdS) était partenaire de la compétition européenne de statistiques organisée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne et par dix-sept instituts nationaux de statistique dont l'Insee pour la France. La compétition s'adresse à un public de 14 à 18 ans. D'abord nationale puis européenne, elle invite chaque équipe participante à travailler en groupe pour tester ses connaissances théoriques, s'intéresser aux données produites par les acteurs de la statistique publique et découvrir ou redécouvrir leur enjeu sociétal ! L'équipe MARS dans la catégorie « élèves de première et terminale » et l'équipe TOUS dans la catégorie « élèves de seconde » ont gagné l'étape française de la compétition 2019-2020. Une équipe belge et une équipe polonaise sont en tête des podiums au niveau européen. L'équipe française MARS se classe dans le top 5 dans la catégorie 16-18 ans. Il est à noter que deux autres équipes françaises ont soumis des vidéos au jury européen : ROUCHONNAT dans la catégorie 16-18 ans et TOUS dans la catégorie 14-16 ans. On peut découvrir les vidéos des trois équipes françaises soumises au jury européen sur la chaîne YouTube de l'Insee ⁽¹³⁾.

(13) Le lien pour visionner ces trois vidéos est :

<https://www.youtube.com/watch?v=i5D53JDddOs&list=PLLfRO44HULrfu74AJuhdnprsDPOrOery>

Journée mondiale de la statistique le 20 octobre 2020

L'ONU a décidé en 2010 d'organiser tous les cinq ans le 20 octobre une Journée mondiale de la statistique. Les deux premières Journées ont eu lieu en 2010 et en 2015. La troisième Journée sera célébrée le 20 octobre 2020 sur le thème « Connecter le monde avec des données fiables ». Ce thème soulignera l'importance de la confiance que les utilisateurs doivent avoir dans la statistique grâce à des données faisant autorité ; il sera aussi question de l'innovation dans les systèmes statistiques nationaux et du caractère de bien public des données statistiques. Cette journée a vocation à faire connaître au grand public ce qu'est la statistique publique et son apport, à l'instar de la journée européenne de la statistique proposée par Eurostat et qui, elle, est célébrée tous les ans. On peut trouver de plus amples informations sur le site <https://worldstatisticsday.org>.

L'Insee est naturellement le relais français de cette Journée et présentera à cette occasion son expertise et la force et la spécificité de la statistique publique dans l'ensemble des données produites.

Actualités du Groupe Statistique et Enjeux publics

Les élections au sein de la SFdS en juin 2020 ont entraîné un renouvellement partiel du bureau du groupe *Statistiques et enjeux publics (SEP)*, qui assure notamment la responsabilité de la parution de *La statistique dans la cité*.

Au cours de sa réunion du 18 septembre 2020, Marion Selz a souhaité être remplacée dans la fonction de présidente occupée depuis cinq ans, et c'est désormais Chantal Cases qui assure cette fonction. Les autres membres du bureau sont - par ordre alphabétique – Brigitte Belloc, Françoise Dupont, Pierre Yves Le Corre, Jean-Pierre Le Gléau, André Loth, Antoine Moreau, Marion Selz, Olivier Vasseur et Erik Zolotoukhine. La [page du groupe SEP](#) dans le site de la SFdS précise leurs attributions respectives.

Le bureau a remercié Marion Selz pour tout son travail durant son « quinquennat ».

L'équipe d'organisation des *Cafés de la statistique* va essayer d'organiser la 16e saison sous une forme appropriée malgré la crise sanitaire. Nous vous informerons dès que la date et l'organisation auront été arrêtées.

Responsable de l'infolettre : Chantal Cases, présidente du groupe SEP

Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin

Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine